



DOSSIER DE PRESSE

Mondial du deux-roues

Octobre 2007

« Restez motard, à moto » : concilier plaisir et respect de la règle

« Un conducteur de deux-roues motorisé a 20 fois plus de risque d'être tué qu'un automobiliste. Notre objectif est de faire en sorte que les motocyclistes puissent continuer à pratiquer la conduite de leur engin en toute sécurité. C'est le sens du symbole et du slogan « Restez motard, à moto » et nous encourageons tous les conducteurs de deux-roues à partager cette vision responsable de la conduite. Ce que nous voulons, c'est que chaque motard reste en capacité de conduire le véhicule de son choix sans mettre sa vie ni celle des autres en péril ». Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports.



www.restез-motard-a-moto.fr

Sommaire

1. Les usagers de deux-roues motorisé face aux risques routiers

3

- A. Les deux-roues motorisés, deux grandes familles
- B. La vulnérabilité face aux risques routiers de l'ensemble des usagers de deux-roues motorisé

2. Comment renforcer la sécurité des usagers de deux-roues motorisé ?

5

- A. Être vigilant et porter attention à chaque catégorie d'utilisateur
- B. Respecter la règle
- C. Se former à la conduite

3. Restez motard, à moto : un programme de mobilisation fédérateur

8

- A. *www.restез-motard-a-moto.fr* : un nouveau site ludique et interactif
- B. Une campagne d'affichage et d'insertion presse pendant le Mondial du deux-roues

Documents joints ou téléchargeables sur les sites Internet www.restез-motard-a-moto.fr ou www.securite-routiere.gouv.fr

- les visuels de la campagne d'affichage et d'insertion presse,
- le dépliant (conseils) « Restez motard, à moto »,
- le label « Restez motard, à moto ».

1. Les usagers de deux-roues motorisé face aux risques routiers

A. Les deux-roues motorisés, deux grandes familles

Cyclomoteurs et motocyclettes sont communément regroupés sous l'appellation générique de « deux-roues motorisé ». Pourtant, leurs caractéristiques techniques, comme le profil de leurs conducteurs, s'avèrent différents.

- **Le cyclomoteur** est un véhicule de faible puissance, principalement utilisé par une population jeune. Il est accessible dès l'âge de 14 ans avec le Brevet de sécurité routière / BSR (cf. « *Se former à la conduite* » – page 6). Sa cylindrée ne dépasse pas 50 cm³ et sa puissance 3 chevaux pour une vitesse maximale de 45 km/h à la construction.
- A l'inverse, **la motocyclette**, dont la puissance peut atteindre 100 chevaux, est un deux-roues motorisé réservé à une population plus âgée. On distingue deux catégories de motocyclettes :
 - les motocyclettes légères, d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, dont la puissance ne dépasse pas 15 chevaux et qui ne correspondent pas à la définition du cyclomoteur ;
 - les motocyclettes de grosses cylindrées, supérieures à 125 cm³, comprenant à la fois les motocyclettes moyennes d'une puissance maximum de 34 chevaux et les motocyclettes lourdes pouvant atteindre une puissance maximum de 100 chevaux et qui ne correspondent pas à la définition de la motocyclette légère.

B. La vulnérabilité face aux risques routiers de l'ensemble des usagers de deux-roues motorisé

Les motocyclistes constituent l'une des catégories d'usagers de la route la plus exposée au risque routier. Ils ne représentent que **1% du trafic**, mais **16,5% des victimes** en 2006 (769 tués). Dans un contexte de réduction significative du nombre de personnes tuées (baisse de 11,5%) par rapport à 2005, le nombre de motocyclistes tués en 2006 a connu, pour la première fois, une baisse plus importante (-12,7%)¹. Ce résultat encourageant ne doit pas faire oublier la vulnérabilité particulière du conducteur de deux-roues motorisé.

Ainsi, le bilan de la sécurité routière en 2006 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) et la dernière étude sectorielle « Les motocyclettes et la sécurité routière en 2005 » (publiée en mai 2007) démontrent :

- A distance parcourue égale, **le risque d'être tué est 20 fois plus élevé pour un motocycliste que pour un conducteur d'une voiture de tourisme.**
- En 2006, **les scooters de moins de 50 cm³ et les cyclomoteurs représentent 45 % des accidents, 29 % des tués et 46 % des blessés hospitalisés sur l'ensemble des accidents de deux-roues motorisé.**

¹ Bilan 2006, ONISR, juillet 2007

- En termes de cylindrée, **le risque d'avoir un accident corporel est deux fois plus élevé pour les motos de plus de 125 cm³ (moyenne et grosse cylindrées) que pour celles moins puissantes².**
- **Les accidents sans aucune autre personne impliquée sont à l'origine d'un tiers des personnes tuées en motocyclette.**
- Les comportements inadaptés et le non-respect des règles de certains conducteurs de deux-roues motorisé conduisent à de nombreux drames. **Les deux facteurs principaux d'accidents graves sont la vitesse et l'alcool.** Ainsi, en 2006, près de 50% des motocyclistes impliqués dans un accident roulaient au-dessus de la vitesse autorisée (contre près de 40% des automobilistes). 19,3% des conducteurs de deux-roues motorisé impliqués dans un accident mortel étaient sous l'emprise d'une alcoolémie positive.³
- **L'infrastructure est rarement à l'origine des accidents ;** en revanche, en cas de chute ou de glissade, elle peut aggraver les conséquences de l'accident.
- Les comparaisons internationales 2005 indiquent que **le risque d'être tué par kilomètre parcouru en motocyclette est 2,7 fois plus élevé en France qu'en Allemagne,** alors que le même risque pour les voitures de tourisme est quasiment équivalent dans les deux pays.

Les jeunes conducteurs de cyclomoteurs paient un lourd tribut sur les routes

Le cyclomoteur est l'un des principaux modes de déplacement des jeunes de 15 à 19 ans. Ils en sont les premières victimes : 51,4% des personnes tuées avec des cyclomoteurs sont âgées de 15 à 19 ans. La vulnérabilité de ces usagers est liée à plusieurs facteurs :

- les caractéristiques de ce mode de transport (le faible poids et l'absence d'habitacle),
- le partage de la route avec les autres usagers,
- le comportement des différents conducteurs.

Les jeunes cyclomotoristes ont particulièrement tendance à sous-estimer le danger et ne respectent pas toujours les règles élémentaires (cf. « *Respecter la règle* » - page 5). Ils perçoivent leur cyclomoteur bien souvent comme un moyen de se déplacer, mais aussi d'acquérir leur autonomie. La recherche de sensations en adoptant une conduite inadaptée aux conditions de circulation est aussi à l'origine de nombreux accidents.

² Les grandes données de l'accidentologie, ONISR, 2006

³ Étude sectorielle « Les motocyclettes et la sécurité routière en 2005 », ONISR, mai 2007

2. Comment renforcer la sécurité des usagers de deux-roues motorisé ?

A. Être vigilant et se porter attention entre catégories d'usagers

- **Motards passionnés, conducteurs de deux-roues** pour les déplacements professionnels et quotidiens, **jeunes conducteurs de cyclomoteur** : si les motivations des usagers sont multiples pour circuler en deux-roues motorisé, il est important de rappeler que la conduite d'un deux-roues motorisé, même de faible puissance, requiert **une attention de tous les instants**, afin de s'adapter aux évolutions permanentes des conditions de trafic et d'éviter de surprendre les automobilistes.
- Pour leur part, les **conducteurs de véhicules de tourisme** doivent faire preuve en permanence d'une vigilance extrême : un deux-roues peut surgir dans la circulation à tout moment.
Il est également impératif que les automobilistes évitent toutes les petites complaisances comme le non-respect des feux, l'absence de clignotant... à l'origine de tant de drames.

C'est le message central de la campagne d'affichage et d'insertion dans la presse déclinée par la Sécurité routière en direction des autres usagers, qu'ils circulent à deux ou quatre roues (cf. chapitre « *Restez motard, à moto* » : *un programme de mobilisation fédérateur* » - page 8).

B. Respecter la règle

L'utilisateur de deux-roues motorisé est intrinsèquement très vulnérable. **Le respect du Code de la route et certaines précautions** évitent bien des drames. Parmi les recommandations faites pour « *Restez motard, à moto* » :

- **Être correctement coiffé et vêtu pour mieux se protéger**

Tout conducteur et passager d'un deux-roues motorisé doivent obligatoirement être coiffés d'un casque homologué, attaché et ajusté⁴. Les casques homologués portent l'étiquette blanche E (norme européenne) et sont munis de bandes réfléchissantes. La taille du casque doit être adaptée à la taille de la tête, et il doit être légèrement serré, notamment lorsqu'il est neuf. Il est indispensable de remplacer cet équipement après un choc consécutif à une chute, et tous les cinq à sept ans s'il n'a jamais subi de dommages.

Un minimum de protection du corps est également requis (gants, chaussures montantes, vêtements adaptés, etc.) pour amortir les chocs et les blessures.

- **Proscrire le débridage**

La vitesse maximale autorisée pour les cyclomoteurs est limitée à la construction à 45 km/h. Le fait de débrider le moteur du véhicule permet dans certains cas d'atteindre des vitesses très supérieures pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu (suspension, freinage, etc.), susceptibles de **mettre en péril la sécurité des jeunes usagers**.

⁴ Décret n° 2006-46 du 13 janvier 2006

Cette pratique est sanctionnée :

- pour l'utilisateur : circuler avec un deux-roues motorisé ou un quadricycle à moteur débridé⁵ est passible d'une contravention de 4^{ème} classe d'un montant de 135 euros.
- pour les professionnels : modifier un cyclomoteur ou vendre des pièces détachées qui vont servir à le faire rouler plus vite sont des délits passibles de deux ans d'emprisonnement, de 30 000 euros d'amende, ainsi que de l'éventuelle interdiction, pour le chef d'entreprise, de continuer d'exercer son activité pendant cinq ans.

- **Allumer ses feux**

L'allumage des feux de croisement le jour est étendu aux motocyclettes légères et aux cyclomoteurs depuis le 1^{er} mars 2007. L'objectif est d'améliorer la visibilité des usagers de ces véhicules pour une meilleure cohabitation entre l'ensemble des conducteurs sur la route.

Cyclistes, attention à vous !

La pratique du vélo s'est fortement intensifiée, dans les grandes villes en particulier. Ce mode de transport présente de nombreux avantages, tant pour votre autonomie, votre santé, que pour participer à la protection de notre environnement.

Néanmoins, le développement de la pratique du vélo ne doit pas s'accompagner d'une augmentation de l'accidentalité. En 2006, le nombre de cyclistes tués a augmenté de 0,6%.

Ce constat amène les pouvoirs publics à une vigilance accrue par rapport à cette catégorie d'usagers de la route particulièrement vulnérables. Des moyens sont actuellement à l'étude pour mieux vous protéger.

C. Se former à la conduite

Les spécificités propres à la conduite d'un deux-roues motorisé sont multiples : contrôle du véhicule, sensibilisation à la vulnérabilité en circulation, attention permanente requise pour cohabiter avec les autres usagers de la route. Un apprentissage préalable à la conduite est donc nécessaire.

a) Pour conduire un cyclomoteur dès 14 ans, les jeunes (nés après le 1er janvier 1988) **doivent obtenir le Brevet de sécurité routière (BSR)**. Pour cela :

- Ils doivent tout d'abord obtenir l'Attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau (ASSR 1 ou ASSR 2). Cet examen théorique, qui permet de vérifier les connaissances de sécurité routière, se passe au collège en classe de 5^{ème} ou de 3^{ème}. Pour les jeunes de 14 ans qui ne sont plus scolarisés, l'Attestation de sécurité routière (ASR) est nécessaire.
- Ils suivent ensuite une formation pratique obligatoire qui complète l'ASSR. Depuis le 1^{er} septembre 2004, cette formation a été portée de 3 à 5 heures.

⁵ Loi du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports.

Par ailleurs, le BSR est obligatoire pour les personnes qui avaient 16 ans au 1^{er} janvier 2004 et qui désirent, quel que soit leur âge, conduire un cyclomoteur sans être titulaires d'un permis de conduire.

b) La conduite d'une motocyclette est subordonnée à l'obtention d'un permis de conduire de catégorie A (ensemble des motocyclettes) ou A1 (motocyclettes légères).

- **Le permis de catégorie A** peut s'acquérir de deux manières :
 - Grâce à un accès progressif dès 18 ans : après deux ans de conduite d'une motocyclette de 34 chevaux maximum, il est permis de conduire toutes les motocyclettes.
 - L'accès direct à partir de 21 ans pour conduire une motocyclette de maximum 100 chevaux.
- **Le permis de catégorie A1** est accessible dès 16 ans.

Si vous êtes titulaire d'un permis B...

Si vous êtes titulaire d'un permis B depuis deux ans (délivré depuis le 1^{er} janvier 2007) et que vous souhaitez conduire une motocyclette légère jusqu'à 125 cm³, **une formation de trois heures minimum est désormais obligatoire**, afin de mieux appréhender la spécificité de conduite d'un deux-roues motorisé.

3. « Restez motard, à moto » : un programme de mobilisation fédérateur

Dans le cadre du dialogue renouvelé au début de l'année avec les associations de motards, les pouvoirs publics ont signé, au printemps 2007, une campagne de sensibilisation qui vise à encourager une pratique responsable du deux-roues motorisé. Reconnaisant la part de plaisir liée à la conduite d'une moto, la Sécurité routière recommande le suivi d'un certain nombre de précautions pour les usagers de deux-roues, tout en mettant en évidence la responsabilité des automobilistes dans de nombreux accidents.

Aujourd'hui, la création du label, « **Restez motard, à moto** », s'inscrit dans la volonté des **pouvoirs publics de promouvoir une pratique responsable du deux-roues motorisé**. Il est symbolisé par le signe de salut fréquemment échangé par la communauté motarde, lui-même incrusté dans un M, première lettre de « moto ».

Invitant l'ensemble des usagers de deux-roues motorisé à partager un même code et un même état d'esprit, ce label est destiné à être arboré par les associations et les usagers.

A. www.restez-motard-a-moto.fr : un nouveau site ludique et interactif

Usagers de deux-roues motorisé pour les trajets quotidiens, passionnés de moto, jeunes circulant en cyclomoteur : chaque personne qui se déplace en deux-roues motorisé se doit d'être bien informée sur les règles et les conseils de prudence.

C'est pourquoi le site Internet www.restez-motard-a-moto.fr, accessible depuis le 29 septembre 2007, propose :

- des **informations et conseils** utiles pour tous ;
- une **simulation de conduite** de deux-roues motorisé en ligne pour que chacun puisse tester ses connaissances et sa vigilance ;
- de **s'approprier et de partager l'état d'esprit** du label avec la possibilité de **s'engager en créant son personnage virtuel** ; il le retrouve en « Une » du site et peut le télécharger sous forme d'image, de fond d'écran, de stickers, etc.



B. Une campagne d'affichage et d'insertion presse pendant le Mondial du deux-roues

Une campagne d'affichage urbain, déployée autour du site du Mondial des deux-roues (Paris - porte de Versailles, du 25 septembre au 8 octobre 2007) et dans son enceinte, incite les conducteurs de deux-roues motorisé et automobilistes à renforcer leur attention en direction des autres usagers, qu'ils circulent à deux ou quatre roues.

« **Surprise !** » a pour objectif de faire prendre conscience aux conducteurs de deux-roues motorisé qu'il est important pour leur sécurité de se rendre visible auprès des automobilistes afin de ne pas les surprendre. Cette attitude est représentée par un motard surgissant au passage d'une voiture, tel un pantin monté sur ressort jaillissant d'une boîte.

- Campagne d'affichage grand public diffusée depuis le 25 septembre 2007.
- Campagne presse diffusée dans les magazines spécialisés depuis le 22 septembre 2007.
- Affichage réseau au format 40x60.

« **La collerette** » - « **Un motard, où ça un motard ?** » alerte les automobilistes sur leur manque d'attention vis-à-vis des deux roues. Un conducteur au volant d'une voiture porte une collerette symbolisant l'attitude de l'automobiliste dans son habitacle, « comme dans une bulle ».

- Campagne d'affichage grand public diffusée depuis le 25 septembre 2007.
- Affichage réseau au format 40x60.

« **Le signe** » - « **Restez motard, À moto** » : la plupart du temps, la pratique de la motocyclette est synonyme de plaisir, voire de passion. Un visuel met en scène un motard circulant sur la chaussée qui fait un signe de la main. Il croise une personne en fauteuil roulant sur le trottoir qui répond au motard en lui adressant un signe analogue. Ce volet de la campagne rappelle que si l'on reste motard dans l'âme, même après l'accident, trop de comportements à risque de la part de certains motards (à l'instar de l'alcool et la vitesse) les privent du plaisir et de la passion de la conduite d'un deux-roues motorisé.

- Campagne presse diffusée dans les magazines spécialisés depuis le 13 septembre 2007.
- Affichage réseau au format 60x40.